

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 59		
Votants 76		
Suffrages exprimés : 76		

Séance du 12 septembre 2018

N°180912-36

L’an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD
M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE
M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU
M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD
M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC
Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION
Alain LETARD, Paul MENARD et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

*_*_**

Objet :

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE – Lotissement Les Canaries - Mise à disposition des réseaux et ouvrages d’eau potable et d’assainissement des eaux usées, des équipements nécessaires à l’éclairage public et la voirie

N°36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT ci-après) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu notamment les articles L.5211-17 et L.1321-2 du CGCT relatifs à la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice d'une compétence,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu les compétences « Création, aménagement et entretien de la voirie », « Création, entretien et aménagements des équipements nécessaires à l'éclairage public » et « Eau et assainissement »,

Considérant que la commune de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE a réalisé un lotissement dénommé « Les Canaries » y compris les voiries, réseaux et équipements communs dudit lotissement,

Considérant que la commune de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE doit mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, les biens et équipements dépendant du lotissement « Les Canaries » situés dans le domaine public de ladite commune et d'intérêt communautaire, notamment :

- la voirie figurant au cadastre sous la section D numéros 1007, 1009 et 1012, parcelles d'une superficie respective de 1068 m², 243 m² et 1 m², reliant le lotissement « Les Canaries » à la rue du Calvaire,
- sept candélabres ainsi que leurs réseaux,
- une canalisation du réseau assainissement située sous la voirie dudit lotissement, parcelles cadastrées section D numéros 1007, 1009 et 1012,
- un poste de relèvement situé sur une partie, soit environ 42m², pour partie de la parcelle cadastrées section D numéro 1050,

Considérant que la mise à disposition entraîne de plein droit, pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, le transfert des droits et obligations du propriétaire des biens mis à disposition,

Considérant que les réseaux et équipements publics du lotissement ont fait l'objet d'un contrôle de bon état et de conformité,

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement en sa séance du 8 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau en sa séance du 9 novembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE en sa séance du 15 juin 2018,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à disposition des biens dépendant du domaine public de la Commune de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE et d'intérêt communautaire, à titre gratuit, au profit de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, repris comme suit :**
 - la voirie du lotissement « Les Canaries »,
 - les équipements nécessaires à l'éclairage public,
 - les réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

- autorise le Président à signer avec la commune de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE, les procès-verbaux de mise à disposition et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 36 - Séance du 13/09/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20/09/18

Date de publication : 20/09/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180912-180912-36-DE
Date de télétransmission : 20/09/2018
Date de réception préfecture : 20/09/2018

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It covers both qualitative and quantitative research approaches, highlighting the strengths and limitations of each.

3. The third part of the document focuses on the interpretation and presentation of research findings. It discusses the importance of clear communication and the use of appropriate visual aids to enhance the understanding of complex data.

4. The final part of the document provides a summary of the key findings and conclusions drawn from the research. It also offers recommendations for future studies and practical applications of the research results.